

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CAS AUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIAN TA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, GUERY

Pouvoirs :

| | | |
|-------------------------|---|-------------------------|
| Madeleine COIG | à | Joseph LEES |
| France JAUBERT-BATAILLE | à | Aimé SOUMET |
| Marianne PAPAREMBORDE | à | Laurent KELLER |
| Hervé LUCBEREILH | à | Daniel LACRAMPE |
| Dominique FOIX | à | Henriette BONNET |
| Pierre SERENA | à | Jean-Jacques DALL'ACQUA |
| Didier CASTERES | à | Maïté POTIN |
| Valérie SARTOLOU | à | Michel ADAM |
| Jean-Etienne GAILLAT | à | Marylise GASTON |
| Martine MIRANDE | à | André BERNOS |

REÇU

le 21 AVR. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Aracéli ETCHENIQUE, Jean-Pierre TERUEL

N°150409-02-FIN-

BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2015

Daniel LACRAMPE indique que budget primitif 2015 donne lieu à une note de synthèse jointe à la présente délibération. Ce document décrit et retrace avec précision les prévisions budgétaires 2015 (mouvements réels) en les comparant à celles de 2014.

Ainsi, le budget primitif 2015 de la CCPO est équilibré en recettes et en dépenses.

| | Dépenses | Recettes |
|---|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 17 505 057.63 | 17 505 057.63 |
| Investissement | 4 537 556.46 | 4 537 556.46 |
| TOTAL BP 2015 (opérations réelles et opérations d'ordre) | 22 042 614.09 | 22 042 614.09 |

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 35 voix pour, 5 voix contre (Mmes Giraudon et Gaston, MM Bareille, Uthurry et Gaillat) et **5 abstentions** (Mmes Voetzel et Mirande, MM Teulade, Bernos et Laprun) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2015.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2015

Suivent les signatures

Le Président



Daniel LACRAMPE

Affiché le 23/04/2015



REÇU

le 21 AVR. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

BUDGETS PRIMITIFS 2015

NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2015

REÇU
le 21 AVR. 2015
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

SOMMAIRE

Avant-propos: des orientations budgétaires confirmées

- I. L'effort d'optimisation: un exercice permanent
 - A. Des recettes placées sous surveillance active
 - 1) Les produits des services certainement à revaloriser et à la baisse
 - 2) Une fiscalité inattendue
 - 3) Des dotations et participations en forte baisse
 - 4) Les autres recettes estimées aussi en diminution
 - B. Une augmentation des dépenses difficilement contenue mais résolument combattue
 - a) Un 011 (charges générales) conjoncturellement haut
 - b) les charges en personnel vont aussi augmenter
 - c) les autres charges de gestion courante évoluent à la hausse
 - d) un FPIC en croissance qui continue à faire bouger nos atténuations de produits
 - e) des charges financières légèrement supérieures à celles de 2014
 - C. Une capacité d'autofinancement préservée grâce aussi à un reprofilage de notre dette
 - 1) des marges d'épargne sauvegardées
 - 2) un réaménagement de notre dette pour mieux passer les prochaines années
- II. Continuer des engagements et poursuivre sur la voie d'une politique de développement utile, volontaire et dynamique
 - A. Les dépenses d'investissement du Budget Général 2015 deviennent importantes
 - 1) terminer prioritairement les programmes engagés
 - 2) préparer de nouveaux projets structurants
 - 3) un nouveau projet mis en chantier
 - 4) une enveloppe nouvelle et récurrente pour la modernisation et la création de services

- B. Les budgets annexes concrétisent aussi cet effort d'équipement
 - 1) les services administratifs impactés
 - 2) les services industriels et commerciaux en développement
- C. "Rentrer" nos recettes d'investissement
 - 1) le FCTVA relevé
 - 2) les subventions d'investissement dues

Conclusion : un exercice budgétaire 2015 qui devrait se dérouler sans trop de surprises

AVANT PROPOS : DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES CONFIRMEES

Les comptes administratifs de l'exercice 2014 adoptés, les grandes orientations budgétaires financières qui présideront à l'élaboration de nos budgets 2015 présentées lors de la séance publique du 19 mars dernier, il s'agit maintenant de commenter - aussi précisément que possible - les choix de notre politique financière qui sont retracés dans les budgets qui seront votés ce soir.

Rappelons brièvement le contexte dans lequel s'inscriront ces votes.

Réduction brutale des dotations de l'Etat aux collectivités locales, conjoncture nationale économique peu favorable à la dynamique des assiettes fiscales, contraction de l'épargne réduisant les capacités d'investissement.... de fortes contraintes pèsent sur les budgets des collectivités en ce début de mandat alimentant les inquiétudes des décideurs locaux.

En 2017, au terme du programme triennal de réduction de la DGF à hauteur de 2 milliards d'euros par an pour les collectivités du bloc communal, les dotations de ces dernières seront réduites d'un tiers par rapport à leur montant actuel. Pour certaines, la DGF n'y suffira pas et le prélevement devra être financé sur leurs ressources fiscales.

Pour faire face à ces coupes franches, qui pourraient bien se poursuivre après 2017, les collectivités locales sont dans l'obligation de tout mettre en oeuvre pour maîtriser et optimiser leurs charges de fonctionnement.

C'est à ce prix qu'elles pourront préserver l'épargne indispensable au développement de leurs territoires et à la réalisation de leurs projets d'investissement.

Mutualisation des charges, achats groupés, redéploiement des effectifs, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, remise à plat des politiques publiques pour les rendre plus lisibles et plus efficaces au moyen d'un contrat de territoire et d'un pacte financier, programmation coordonnée des investissements sur le territoire communautaire, chasse au gaspillage, il faut aujourd'hui agir sur tous ces leviers, en fonction de la réalité des besoins et des attentes des usagers.

Il faut donc réviser nos modes d'organisation actuels de la dépense locale et leur gouvernance afin d'intégrer durablement un modèle financier adapté à cette nouvelle donne. De nouvelles démarches devront être inventées pour éclairer les arbitrages, améliorer la connaissance de la dépense, son évaluation et optimiser les circuits de décision.

Tel est donc ce nouveau défi que la CCPO, au-delà des efforts déjà réalisés, se doit de relever.

Pour 2015, et dans le prolongement des résultats de 2014, eu égard la pesanteur du contexte mais aussi l'imminence de la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, la CCPO se propose donc de continuer à travailler dans deux directions :

- Optimiser ses ressources et ses dépenses pour limiter l'impact de la baisse des dotations de l'Etat et pour tenter d'améliorer malgré tout sa capacité d'autofinancement

- Terminer une séquence d'équipements en préparant d'autres programmes structurants et en encaissant parallèlement toutes les subventions dues.

I – L'EFFORT D'OPTIMISATION : UN EXERCICE PERMANENT

Nous reprendrons d'abord volontiers la vue d'ensemble des grandes masses financières qui composent la structure budgétaire 2015 et qui sont retracées largement dans le document de gestion financière LOCAL NOVA.

Avant équilibre du budget, les dépenses et les recettes se définissent ainsi :

- En volume, les recettes attendues (recettes réelles et recettes d'ordre) s'élèvent à 23 284 247.68 €.

Les recettes concernent :

- le fonctionnement (produits du domaine, fiscalité directe, dotations de l'Etat) pour un montant de 19 046 122.35 €
- l'investissement (FCTVA, subventions, emprunt) pour un montant de 4 238 125.33 €

- En volume aussi, les dépenses (dépenses réelles et dépenses d'ordre) s'établissent à 21 340 946.98 €.

Elles sont relatives :

- au fonctionnement (charges à caractère général, frais de personnel, autres charges de gestion courante) pour une somme de 17 102 821.65 €
- à l'investissement (projets d'équipement et remboursement du capital de la dette) pour un montant prévisionnel qui s'élève à 4 238 125.33 €.

Nous essayerons ensuite, sur la base des résultats de gestion 2014 (comptes administratifs), de la préparation budgétaire des services et des arbitrages réalisés, des données fiscales récemment par les services de l'Etat, d'expliquer de manière simple et lisible la section de fonctionnement du budget général 2015 en mettant particulièrement en exergue les évolutions qui affectent les principaux chapitres de recettes et de dépenses.

Nous nous apercevons que, malgré tout, la gestion courante continue à se tendre et qu'il s'agit pour nous, avec exigence, de continuer à rechercher et à promouvoir les solutions techniques de compensation pour maintenir les équilibres et les marges de manœuvre en notre faveur.

En 2015, nous essayerons de :

- sauvegarder et amplifier nos ressources sans recourir à de la fiscalité nouvelle,
- contenir et rationaliser nos dépenses,
- préserver notre capacité d'autofinancement.

A) Des recettes placées sous surveillance active

1. Les produits des services à revaloriser

Depuis plusieurs années, en effet, le chapitre 70 subit une certaine érosion ; ce constat étant à faire tant au niveau du Budget Général (Médiathèque, piscine, petite enfance) que pour les budgets annexes (spectacle vivant, restauration collective).

Il s'agira, à partir d'une réflexion générale et sectorielle, d'endiguer ce recul et de faire progresser -d'année en année- les tarifs en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

C'est un minimum de 10 K€ de produit nouveau qui pourrait ainsi être généré.

Remarque: l'étude – en cours – de modernisation de la piscine a montré que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis longtemps. Une saison estivale en demi-teinte et une fréquentation réservée au public des plus restreintes (14h contre 28h d'ouverture en moyenne en France) expliquent qu'il faille réagir et décider de ne pas perdre de terrain dans quelque secteur d'activité que ce soit.

Le chapitre 70 est maintenu en légère hausse.

2. Une fiscalité inattendue

Le Débat d'Orientations Budgétaires était en deçà de la réalité. En effet, même si les taux d'imposition demeurent constants, « l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 (dit état 1259 FPU) » qui nous est parvenu il y a peu de temps, démontre bien que c'est le compte générique 73 qui est le seul à compenser substantiellement la perte de dotations de l'Etat.

Le tableau ci-après établit effectivement les évolutions prévisionnelles suivantes qu'il s'agira bien sûr de commenter :

| Bases, taux, produits | Bases d'imposition effectives 2014 | Taux d'imposition 2014 /2015 | Produit fiscal 2014 | Bases d'imposition prévisionnelles 2015 | Produit fiscal 2015 | Ecart en euros |
|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| Fiscalité | | | | | | |
| Entreprises | | | | | | |
| CFE | 9 992 073 € | 28.93 % | 2 890 707€ | 10 549 000 € | 3 051 826 € | + 161 119 € |
| Produit de la CVAE | | | 1 798 570 € | | 2 011 363 € | + 212 793 € |
| Ménages | | | | | | |
| Taxe d'habitation | 28 996 101 € | 9.24 % | 2 679 240 € | 32 320 000 € | 2 986 368 € | + 307 128 € |
| Taxe foncier bâti | 29 310 879 € | 1.01 % | 296 040 € | 29 946 000 € | 302 455 € | + 6 415 € |
| Taxe foncier non bâti | 656 310 € | 4.55 % | 29 862 € | 660 200 € | 30 039 € | + 177 € |
| Etat | | | | | | |
| Produit taxe additionnelle NB | | | 17 024 € | | 15 913 € | - 1 111 € |
| Produit global des IFR | | | 95 762 € | | 97 417 € | + 1 655 € |
| TASCOM | | | 370 547 € | | 353 713 € | - 16 834 € |
| TOTAL | | | 8 177 752 € | | 8 849 094 € | + 671 342 € |

La fiscalité directe locale enregistre donc, à taux constants une augmentation à la fois naturelle et mécanique des bases des taxes économiques et des taxes ménages, et donc des produits fiscaux correspondants, de 671 342 € (+ 8.21 %).

Ainsi :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) gagne 556 927 points de base soit + 161 119 € (+ 5.57 %)
- surprise, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) enregistre une hausse de 212 793 €
soit une fiscalité « entreprises » qui s'accroît de 373 912 €
- Le produit de la Taxe d'Habitation, qui bénéficie de l'effet levier produit par la suppression des abattements facultatifs municipaux d'Oloron-Ste-Marie, augmente de 307 128 € (soit + 11.46 %) se décomposant comme suit : 250 K€ environ d'effet levier et 57 K€ d'augmentation annuelle mécanique des bases de la taxe d'habitation depuis le nouveau panier fiscal de 2010.

Avec les autres taxes, la fiscalité « Ménages » augmente de 313.720 €

Par ailleurs, la taxe sur les surfaces commerciales baisse de 16 834 €, ce qui stigmatise bien un marasme du commerce local et notamment du commerce de centre ville et justifie du soutien de la CCPO à l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Avec le FNGIR et la TEOM, qui restent quasiment identiques respectivement à 2 092 448 € et à 2 530 300 €, le poste 73 Impôts et Taxes s'établit à 13 471 842,00 €

3. Des dotations et participations (R74) en forte baisse

Elles représentent 4 163 K€. La Direction Générale des Finances Publiques vient tout juste de nous notifier le montant de la contribution qui sera prélevé de nos dotations en 2015. Il s'avère que la DGF sera minorée de 337 K€, les autres dotations de compensation versées par l'Etat demeurant encore stables (La DCRTP par exemple restant identique à 1 100 226 €).
Ainsi sur la période 2013 à 2017, c'est plus d'un million d'euros qui aura disparu des dotations de l'Etat.

4. Les autres recettes « Autres produits » (compte 75) et « Atténuation de charges » (compte 013) sont aussi estimées en diminution.

En guise de conclusion de cette première partie de constats et d'analyses, nous établissons un tableau récapitulatif (par rapport au BP et au CA 2014), des recettes de fonctionnement 2015 (cf. annexe I).

B – Une augmentation des dépenses difficilement contenue mais résolument combattue

Trois éléments de compréhension expliquent ce constat

- des charges générales (011) exceptionnellement hautes mais identiques à celles prévues au BP 2014
- un chapitre 12 lié aux dépenses de personnel en augmentation de 6.8 %
- une péréquation horizontale qui continue à progresser

a) Un 011 conjoncturellement haut

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons signalé que le poste 011 allait quasiment retrouver son niveau prévisionnel de 2014 et connaître vraisemblablement une augmentation circonstancielle de 377 K€. Elle était due au fait notamment qu'un certain nombre de prestations de services et d'études n'avaient pas débuté ou n'avaient pas été menées à leur terme en 2014.

En 2015, plusieurs événements justifient de nouveau cette inscription qu'il convient de thématiser selon leur destination

- Il y a d'abord la continuité et la reprise de certaines études (*) :

- l'étude financière, fiscale et organisationnelle menée avec le cabinet Sémaphores pour préparer la fusion des intercommunalités (24 K€)
- l'étude financière pour optimiser nos bases fiscales. S'il est prouvé qu'un produit de 200 K€ peut être finalement gagné, une dépense supplémentaire de 30 K€ (non prévue au BP 2015) pourrait être réservée au financement de la poursuite de la prestation d'Ecofinances
- la fin du financement de la charte architecturale (37 K€)

(*) Ces études, d'un montant de 68 K€, sont remboursées à due proportion par les communes parties prenantes.

- Il y a ensuite l'engagement de nouvelles études (50 K€) réparties comme suit :

- des études urbaines menées par l'Audap (23,5 K€)
- l'accompagnement de la Chaire Optima pour l'élaboration du projet de territoire de la CCPO (25 K€)

- Il y a aussi des dépenses générées par le développement des politiques environnementales (18 K€) et patrimoniale (fonctionnement du CIAP augmenté en 2015 d'environ 130 K€, mais dont une partie conséquente des dépenses ne sont pas pérennes étant entendu qu'elles servent à finaliser la mise en place du projet).

- Il y a enfin à prévoir d'autres charges afférentes à la communication (+ 26 K€), à l'entretien ménager (16,5 K€), à l'entretien de l'aérodrome (17 K€), à la formation des élus (5 K€), à l'augmentation du coût des fluides et des honoraires, et certainement au financement de la crèche familiale La Haut pour 10 K€ ...

Le compte 011 « Charges à caractère général » affichera par conséquent une dépense globale de 1420 K€, pour grande partie (80 %) récurrentes et maîtrisées, pour une autre partie (20 %), nouvelles mais éphémères car circonscrites à l'année 2015 et par ailleurs, peu ou prou subventionnées.

b) Les charges en personnel (compte 012) vont augmenter d'au moins 276 K€ (+ 6.80 %) et intégrer notamment :

- le glissement Vieillesse Technicité (avancement de grades, d'échelons, promotion sociale (39 K€)
- le recrutement d'un acheteur public - contrôleur de gestion mutualisé avec la ville centre (45 K€ dont 17 K€ supporté par Oloron)) qui fera faire des économies à la CCPO en optimisant la dépense publique
- le recrutement possible d'un nouvel instructeur (33 K€) pour répondre aux besoins d'instruction des autorisations individuelles d'urbanisme, suite au désengagement de l'Etat
- l'impact du recrutement des postes de contractuels et de CAE recrutés en 2014 et 2015 pour permettre aux services, principalement le patrimoine de bien fonctionner (97 K€ - avec 40 K€ de recettes attendues).
- des régularisations réglementaires de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour 25 K€.
- l'embauche des saisonniers au CIAP (9.3 K€).
- par ailleurs deux éléments supplémentaires sont à relever : l'intégration des assurances liées au personnel, conformément à une prescription du percepteur pour 28 K€ (le chapitre 011 étant pour sa part diminué d'autant) ; la prise en compte du dispositif de coopération technique (cf délibération du 29.01.2015) pour 25 K€, mais avec une recette attendue de 15 K€.

Ces charges s'élevaient en définitive à 4 352 K€.

c) Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » évolue à la hausse (+ 249 K€), il appelle ainsi quelques commentaires particuliers.
En effet, il relate pour indication :

- à l'article 6531, les indemnités et frais de missions des élus pour un montant quasi invariable de 78 K€
- à l'article 6554, « les contingents aux organismes de regroupement » c'est-à-dire les versements de la CCPO aux syndicats, ces versements connaissant par ailleurs une certaine stabilité (2 660 K€).

Trois syndicats intercommunaux sont servis :

- le SICTOM pour 2 530 K€
 - le Syndicat des Gaves : 25 K€
 - le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron-Haut Béarn : 101 K€
- (En ce qui concerne cette dernière structure, il est à noter que l'augmentation de la contribution intercommunale s'est imposée à la CCPO).

- à l'article 6573, la prise en charge des déficits des budgets annexes administratifs et à caractère industriel et commercial (soit 906 K€).
Cela concerne :

- le budget annexe de la Restauration Scolaire pour 59 K€
- le Budget annexe du Spectacle Vivant pour 390 K€
- le Budget de l'EPIC Office de Tourisme pour une subvention d'équilibre de 400 K€

- les travaux du Syndicat des Gaves pour 57 K€ (imputés cette année en fonctionnement conformément aux instructions du percepteur et subventionnés largement), le coût net pour la CCPO étant de 17 K€.

- à l'article 6574 figurent les subventions aux associations dont les activités relèvent des champs de compétences de la CCPO. Une délibération spécifique prise en même temps que le vote du budget primitif relate les associations concernées et leurs attributions. A noter que la dissolution de la Maison de l'Emploi entrainera certainement une économie partielle de la subvention versée (25 K€ en 2014 - 10 K€ provisionnés en 2015).

d) Un FPIC en croissance qui fait bouger nos atténuations de produits

Ce poste est très important car il concerne 42% de nos dépenses courantes.

Il est constitué, rappelons-le, des attributions de compensation versées aux communes de manière linéaire puisqu'elles n'ont pas fait l'objet de révisions significatives depuis 2012 et la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Comme en 2014, elles s'élèvent donc à 6 687 258.79 €.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a déjà fait l'objet d'explications lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Le FPIC (780 millions d'euros en 2015, soit +210 millions d'euros) poursuit sa montée en puissance nationale avec pour objectif d'atteindre en 2016 une péréquation d'un milliard d'euros. Cette évolution, assortie par ailleurs d'un assouplissement des règles de répartition dérogatoire du FPIC au sein des EPCI, se traduirait pour la CCPO (ensemble intercommunal déclaré privilégié) par une dotation de 180 K€ au lieu de 131 K€ en 2014 (soit + 38,17%).

e) Enfin, les charges financières (chapitre 66), c'est à dire le montant des intérêts de la dette, sont légèrement et mécaniquement supérieures à celles de 2014 du fait de la renégociation de la dette et s'élèvent à 373 251,75 €.

La vue d'ensemble des dépenses prévisionnelles 2015, assortie des pourcentages de comparaison par rapport au BP 2014 et au CA 2014, figure dans le tableau en annexe I et clôt la présentation et l'analyse des principales modifications qui affectent en volume les agrégats budgétaires de notre section de fonctionnement.

C – Une capacité d'autofinancement préservée grâce aussi à un reprofilage de notre dette

Nos épargnes restent positives, mais notre capacité d'autofinancement ne peut être maintenue à son niveau de 2014.

1) Des marges d'épargne globalement sauvegardées

L'épargne de gestion prévisionnelle (différentiel entre recettes réelles et dépenses réelles) recule de 959 K€ par rapport à 2014.

En masse, nos recettes évoluent essentiellement grâce à la bonne tenue de la fiscalité locale (+ 659 K€) et à certaines recettes versées par l'Etat (compensation des recrutements d'emplois aidés). Mais la stagnation des recettes courantes et la vertigineuse baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (-337 K€ annoncé) relativisent en quantité nos rentrées supplémentaires qui ne se situent finalement qu'à 12 K€.

Pour les dépenses de fonctionnement, le niveau exceptionnel des charges courantes dues aux études engagées, la hausse en partie compensée des charges de personnels, une péréquation horizontale qui s'inscrit dans la même logique que la baisse des dotations de l'Etat, expliquent un dépassement de 971 K€ par rapport au réalisé 2014.

Dans ces conditions, l'épargne de gestion prévisionnelle s'élève à 940 K€, c'est-à-dire :

Recettes réelles : 18 043 K€

Dépenses réelles : 17 103 K€

L'épargne brute prévisionnelle (c'est-à-dire l'épargne de gestion 940 K€ moins les intérêts de la dette 373 K€) représente néanmoins un montant appréciable de 567 K€.

2) Un réaménagement de dette pour mieux passer les prochaines années

La capacité d'autofinancement nette (CAF) (c'est-à-dire l'épargne brute 781 K€) moins l'amortissement de la dette (430 K€) devrait présenter un solde comparable à celui de 2014 de 351 K€.

La démarche a consisté à reprofiler le capital restant dû de notre dette pour libérer des disponibilités supplémentaires destinées à nous aider à financer des investissements structurants prévisibles (exemple les travaux de modernisation de la piscine intercommunale) sur la période des 4 ans à venir (1/01/2015 au 31/12/2018).

La nouvelle annuité s'établit donc à 430 K€.

Rappelons que nous avons fini l'année 2014 avec un amortissement de 10 383 085 € à acquitter, soit une annuité de 918 442 €, soit encore une capacité de désendettement de 5.4 années.

L'évocation de la gestion active de la dette nous entraîne maintenant à aborder les mouvements pris en compte par notre section d'investissement. Nous démontrerons, chiffres à la clé, que, d'une certaine manière, nous maintenons l'effort d'équipement tout en préparant d'autres projets structurants et en appelant les subventions de nos partenaires financiers.

II - CONTINUER NOS ENGAGEMENTS ET POURSUIVRE

SUR LA VOIE D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT UTILE, VOLONTAIRE ET DYNAMIQUE

A) Les dépenses d'investissement du Budget Général 2015 importantes

Elles ont trait à trois secteurs d'intervention qu'il convient d'identifier et de circonscrire et qui sont :

- la finalisation des projets anciens
- la préparation de projets structurants par des études
- la mise en chantier de nouveaux projets

1) Terminer prioritairement les programmes engagés (en 2014 et avant)

Le CIAP d'abord : les travaux de scénographie et de second œuvre du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine sont menés à leur terme. Les dépenses engagées mais non mandatées (dites restes à réaliser), soit 645 205.52 € seront réglées en 2015.

L'Office de Tourisme : les travaux de réaménagement de l'accueil sont terminés depuis fin décembre 2014. Il y a lieu de procéder au règlement de 238 929.25 €.

2) Préparer de nouveaux projets structurants

La modernisation de la piscine est à l'étude. Un audit de fonctionnement et un diagnostic technique menés par la société spécialisée D2X seront restitués avant l'été aux élus de la CCPO. Son coût : 70 K€ (voir subvention P15).

3) Un nouveau projet mis en chantier : Après avoir ouvert le Lieu d'Information Accueil Jeunes Enfants (LIAJE) en 2014, le projet d'extension du relais d'Assistances Maternelles est bien avancé et verra le jour à la fin de l'année 2015.
Le coût des travaux s'élève à 332 K€.

4) Une enveloppe nouvelle et récurrente pour la modernisation et la création de services : Il s'agit ici de flécher les actions principales par secteur d'activité concerné. Plus de 200 K€ de crédits seront mobilisés en 2015 pour :

→ la piscine : 33,9 K€ (modernisation du pentagloss et divers matériels)

→ la Petite Enfance : 7.3 K€ de matériels et mobilier

→ les Services Techniques : Véhicule utilitaire d'occasion (5 K€) et micro tracteur polyvalent (33,3 K€)

→ la Médiathèque :

Renouvellement des collections (71 K€)

Développement du réseau Lecture Publique (27 K€)

Equipement de la nouvelle bibliothèque numérique (36 K€)

→ Informatique (application du schéma directeur informatique et télécommunications) : Renouvellement du parc informatique et reprographie (matériel – logiciels) : (24 K€).

soit au total une enveloppe substantielle de 1 603 K€.

B) Les budgets annexes concrétisent aussi cet effort d'équipement

1) Les services administratifs impactés

- pour rappel, le Spectacle vivant procédera au renouvellement de son matériel de régie et à diverses dépenses destinées à améliorer le fonctionnement de la salle Jéliote (50 K€)

- la Restauration scolaire va procéder pour sa part au changement du véhicule de portage des repas dans les écoles (40 K€). Elle devrait aussi se doter d'une nouvelle version du logiciel de facturation et de petits matériels d'équipement (10 K€).

2) Les services industriels et commerciaux en développement

- le Développement Economique est prioritaire en termes d'aménagement et de création de parcs d'activités. Ainsi :

sur le Gabarn,

- 600 K€ doivent être dépensés pour régler les travaux de la construction de la plateforme revendu à MP Sud Asquini, terminés fin 2014

-800 K€ doivent permettre la viabilisation des 3 hectares restant à commercialiser

sur le PA Lanneretonne,

- un crédit de 275 K€ sera réservé à l'aménagement de la voie de desserte centrale (Av Charles Peyrou) et de la rue des entrepreneurs (travaux réalisés mais non réglés).

sur la Pépinière d'entreprises,

- après étude complémentaire, les travaux de réhabilitation de la pépinière (partie ancienne) devraient être entrepris (400 K€).

à Gurmençon,

Si le projet de plateforme logistique Messier Bugatti Dowty sur Gurmençon est validé, ce sont 2 375 K€ qui seront inscrits sur les budgets annexes existants et à venir.

Outre la vente des terrains, l'une des conditions incontournables pour poursuivre cette politique de développement, c'est aussi d'encaisser les subventions qui sont adossées à la réalisation de nos programmes d'équipement et elles sont nombreuses et importantes.

C) "Rentrer" nos recettes d'investissement

Deux catégories de recettes d'investissement sont à considérer:

- 1) Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dont le taux a été relevé de 15.761 % à 16.404 % pour les dépenses réalisées à partir du 1^{er} janvier 2015 va générer 312 K€ de recettes
- 2) Les tableaux de bord des subventions d'investissement dues par nos partenaires financiers figuraient dans les documents annexés au Débat d'Orientations Budgétaires.

Pour mémoire, nous les re prenons volontiers :

- **Au Budget Général**, restent à encaisser 1 782 K€ qui se décomposent comme suit :

CIAP Bedat : 1 354 K€
Office de Tourisme (réaménagement) : 158 K€
PAH (signalétique) : 17 K€
Etude piscine : 45 K€
RAM (sous réserve): 177 K€
Réseau de lecture publique : 13 K€
Bibliothèque numérique: 18 K€

- **Aux Budgets annexes**, restent à encaisser : 1 099 K€ correspondant aux travaux effectués ou à réaliser.

A cela viennent s'ajouter les ventes de terrains réalisées au Gabarn, c'est-à-dire :

- à l'entreprise MP Sud ASQUINI : 400 K€
- au SMTD : 169 K€

Au total, c'est donc, tout compris, 3 762 K€ de recettes d'investissement attendues en 2015.

CONCLUSION : UN EXERCICE BUDGETAIRE QUI DEVRAIT SE DEROULER SANS TROP DE SURPRISES

Pour résumer cette note de synthèse, nous pouvons dire que :

Côté Fonctionnement

- Les hausses constatées de certaines dépenses générales (011) et de personnel (012) pourraient interpeller si elles n'étaient en grande partie, ponctuelles et factuelles (011), faisant l'objet de participations et de subventions (011 et 012) et de démarches de rationalisation (travaux d'économie à réaliser par notre acheteur-contrôleur de gestion).
- Les hausses de recettes sont encore significatives et arrivent tant bien que mal à contrebalancer l'accroissement des dépenses, même si le différentiel est négatif et penche plutôt vers les dépenses. Mais de plus en plus, nous ressentons le poids des ponctions de l'Etat, même si nous allons mener à bien l'étude d'optimisation de nos bases fiscales (qui devrait, à terme, nous assurer de pérennes rentrées fiscales) et si l'activité économique du territoire devrait nous apporter encore de la CFE (Lindt) et de la CVAE.

Côté Investissement

Tant en ce qui concerne le Budget Général que les budgets Annexes, il est clair que :

- nous continuons, par notre action et nos projets, à soutenir et à développer nos politiques publiques
- nous récoltons en 2015 les fruits de nos efforts d'équipement et des contractualisations passées avec nos partenaires financiers privilégiés (Etat, Région, Conseil Départemental).

Dans ces conditions, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le Budget Primitif 2015 et ses Budgets Annexes viendront au moins confirmer les résultats enregistrés en 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015 – RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

| Budgets | BP 2014 | CA 2014 | BP 2015 | Ecart BP | | Ecart CA | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|---------|----------|---------|
| | | | | Montant | % | Montant | % |
| Postes/Chapitres | | | | | | | |
| Produits de services (R70) | 352 K€ | 343 K€ | 351 K€ | - 1 K€ | -0.28 | + 8 K€ | + 2.33 |
| Impôts et Taxes (R73) | 12 757 K€ | 12 813 K€ | 13 472 K€ | + 715 K€ | + 5.60 | + 659 K€ | + 5.14 |
| Dotations et participations (R74) | 4 666 K€ | 4 763 K€ | 4 163 K€ | - 503 K€ | - 10.78 | - 600 K€ | -12.59 |
| Autres produits (R75) | 77 K€ | 64 K€ | 20 K€ | - 57 K€ | - 74 | - 44 K€ | - 68.75 |
| Atténuation de charges (R013) | 10 K€ | 48 K€ | 37 K€ | + 27 K€ | + 270 | - 11 K€ | - 22.91 |
| Produits financiers (R76) | 0 K€ | 0 K€ | | | | | |
| Produits exceptionnels (R77) | 0 K€ | 0 K€ | | | | | |
| Evolution des recettes | 17 862 K€ | 18 031 K€ | 18 043 K€ | + 181 K€ | + 1.01 | + 12 K€ | + 0.06 |

BUDGET PRIMITIF 2015 – DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

| Budgets | BP 2014 | CA 2014 | BP 2015 | Ecart BP | | Ecart CA | |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|--------|----------|--------|
| | | | | Montant | % | Montant | % |
| Postes/Chapitres | | | | | | | |
| Charges générales (D011) | 1 363 K€ | 1 043 K€ | 1 420 K€ | + 57 K€ | + 4.18 | + 377 | + 36 |
| Dépenses de personnel (D012) | 4 162 K€ | 4 057 K€ | 4 333 K€ | + 171 K€ | + 4.10 | + 276 | + 6.80 |
| Autres charges courantes (D65) | 4 003 K€ | 3 861 K€ | 4 110 K€ | + 107 K€ | + 2.67 | + 249 | + 6.44 |
| Atténuations de produits (D014) | 6 829 K€ | 6 829 K€ | 6 867 K€ | + 38 K€ | + 0.55 | + 38 | + 0.56 |
| Charges financières (D66) | 351 K€ | 342 K€ | 373 K€ | + 22 K€ | + 6.27 | + 31 | + 9.06 |
| Charges exceptionnelles (D67) | 0 K€ | 0 K€ | 0 K€ | | | | |
| Evolution des dépenses | 16 708 K€ | 16 132 K€ | 17 103 K€ | + 395 | + 2.36 | + 971 | + 6.01 |

REÇU

le 21 AVR. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE